

Québec, le 9 octobre 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 10 septembre dernier, le député de Laurier-Dorion, inscrivait au feuilletton une question concernant les mesures et les normes en matière d'accessibilité et d'adaptabilité prévues au programme AccèsLogis Québec (ACL) en comparaison au Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ).

D'entrée de jeu, je tiens à vous assurer de la volonté de notre gouvernement à améliorer les conditions de logements de l'ensemble des ménages québécois et en particulier des ménages les plus vulnérables ainsi que ceux ayant des besoins particuliers en habitation.

Depuis quelques années, notre gouvernement travaille à ce que les programmes soient plus efficaces, efficients et qu'ils répondent mieux aux besoins de ceux et celles qui en bénéficient.

...2

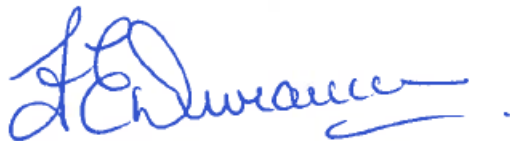
Les organismes qui réalisent des projets de logements qu'ils soient permanents, transitoires ou d'urgence peuvent les adapter selon les besoins particuliers de leurs clientèles et prévoir s'ils souhaitent des mesures d'adaptabilité qui sont la majorité du temps réalisées à coût nul ou faible lors de la construction. Les subventions ont également été revues à la hausse dans le PHAQ en comparaison avec le programme ACL afin de s'adapter aux coûts actuels.

Précisons également que le Programme d'adaptation de domicile (PAD) permet à une personne admissible locataire de faire adapter un logement à construire ou en construction.

Pour terminer, j'aimerais souligner l'engagement de notre gouvernement à améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap et à leur permettre d'avoir un logement adapté à leurs besoins à un prix abordable. Cet engagement est présent dans plusieurs programmes d'aide financière de la Société que ce soit à l'intérieur du PHAQ, du PAD ou du programme Petits établissements accessibles.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



France-Élaine Duranceau